



LA NOUVELLE CHARTE DES **ANCIENS COMBATTANTS**

À l'intention des anciens combattants des FC et de leurs familles



La nouvelle Charte des anciens combattants








Le Canada a adopté une loi donnant ainsi naissance à une nouvelle charte qui répondra beaucoup mieux aux besoins des militaires qui quitteront les Forces canadiennes (FC), sans oublier les besoins de leur famille. La nouvelle Charte représente la plus grande réforme des avantages et des services offerts aux anciens militaires depuis les soixante dernières années.

Pourquoi maintenant?

De nos jours, les militaires qui quittent les FC ont en moyenne 36 ans, un âge où ils veulent se bâtir une vie qui leur procurera sécurité, dignité et autonomie et qui leur permettra de continuer à contribuer au développement de leur pays et de leur collectivité.

Principaux éléments

La nouvelle Charte prévoit un ensemble de services et de programmes administrés par Anciens Combattants Canada et axés sur le mieux-être, dont les suivants :

-  la gestion de cas;
-  des services de réadaptation;
-  des soins de santé;
-  de l'aide au placement;
-  des avantages financiers;
-  une indemnité d'invalidité;
-  de l'aide à la famille.

Parole d'honneur

La nouvelle Charte vise à reconnaître la contribution que les militaires canadiens apportent au pays et au reste du monde en leur offrant, quand ils retournent à la vie civile, des services et des programmes conçus en fonction de leurs besoins et de ceux de leur famille. La nouvelle Charte complète les services et les avantages qu'obtiennent déjà les anciens combattants ayant servi en temps de guerre pour les aider à vivre en toute dignité et autonomie.

Sans frais : 1 866 522-2022

www.vac-acc.gc.ca

© Sa Majesté la Reine du chef du Canada, représentée par le ministre des Anciens Combattants, 2006. N° de cat. : V32-154/2006 ISBN : 0-662-69631-X

Ce que nous offrons

Gestion de cas

Nous déterminerons, seul à seul avec le vétéran et avec sa famille, les besoins de chacun et nous les aiderons à obtenir les services et les programmes dont ils ont besoin à partir d'un guichet unique.

Services de réadaptation

Les services de réadaptation permettront à la nouvelle génération de vétérans et à leur famille d'obtenir l'aide dont ils ont besoin pour s'adapter sans problème à la vie civile.

Soins de santé

En vertu de la nouvelle Charte, un plus grand nombre de vétérans des FC seront admissibles à une assurance-maladie familiale de groupe par l'entremise du Régime de soins de santé de la fonction publique. Certains survivants pourraient également y être admissibles.

Aide au placement

Grâce à la nouvelle Charte, les militaires qui quitteront la force régulière, ainsi que certains réservistes, pourront plus facilement se faire aider dans leur recherche d'emploi.

Avantages financiers

Plus souvent qu'autrement, les militaires qui deviennent handicapés se demandent comment ils vont réussir à payer les factures et à subvenir aux besoins de leur famille. Ils n'ont plus à s'inquiéter, car la nouvelle Charte prévoit divers programmes d'aide financière conçus précisément pour les militaires et les vétérans des FC qui ont un besoin de réadaptation lié au service. Ces derniers peuvent donc bénéficier d'aide financière alors qu'ils suivent un programme de réadaptation, et même après, selon leurs besoins.

Indemnité d'invalidité

Douleur et souffrance sont des maux qu'éprouvent souvent les militaires et les vétérans des FC atteints d'une invalidité liée au service, maux qui peuvent changer leur quotidien ou les empêchent tout simplement de profiter pleinement de la vie. En guise de compensation pour ces pertes de nature « non financière », ACC leur offre une indemnité d'invalidité.

Aide à la famille

Les familles de militaires obtiendront plus d'aide que jamais d'ACC qui, soit dit en passant, les encourage fortement à prendre part au processus de transition dès le début.